

DEMANDE DE RÉVISION DE RÉSULTAT À L'EXAMEN PROFESSIONNEL



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

L'examen professionnel est informatisé et composé uniquement de choix de réponses. Le processus de validation des résultats et du calcul de la réussite à l'examen professionnel a été rigoureusement testé. Conséquemment, il n'y a pas, a priori, de risque d'erreur de correction ou d'erreur de calcul de la note. Si, malgré ce qui précède, la candidate en échec à la suite de la passation de l'examen professionnel veut tout de même soumettre une demande de révision de son résultat, elle doit en faire la demande dans les 30 jours suivant la date de la réception du résultat de l'examen. Des frais de 154\$ (taxes en sus), non remboursables, sont exigés pour le traitement de la demande.

INFORMATIONS

Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
N° de candidat (OIIAQ)	Courriel	Date de l'examen (AAAA/MM/JJ)

BRÈVE DESCRIPTION DES MOTIFS DE LA DEMANDE

MODE DE PAIEMENT

Paiement : 157 \$ + taxes (TPS: 106986045 / TVQ: 1000857447)

Par carte de crédit: Visa Mastercard

Numéro de la carte	Date d'expiration	Signature
--------------------	-------------------	-----------

¹ Les informations relatives à votre carte de crédit seront détruites, à la suite de la transaction.

ATTESTATION DU CANDIDAT

J'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans la présente et je me suis assuré(e) que celle-ci est dûment remplie et signée.

Je sais que toute déclaration fautive ou incomplète peut entraîner le rejet de ma demande.

Signature	Date (AAAA/MM/JJ)
-----------	-------------------

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC

3400, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1115
Montréal (Québec) H3Z 3B8
oiaq.org

IMPORTANT

Enregistrez d'abord le formulaire sur votre poste de travail, remplissez-le à l'écran et envoyez-le par courriel à : examen@oiaq.org

RÉSERVÉ À L'OIIAQ

Décision : Échec maintenu² Annulation de l'échec³

Signature de la personne autorisée à l'OIIAQ	Date (AAAA/MM/JJ)
--	-------------------

¹ Demande présentée au Comité des admissions à l'Ordre, en conformité avec l'article 11 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OIIAQ.

² Le résultat de l'échec est maintenu au dossier du candidat. Ce dernier devra s'inscrire et se présenter à la nouvelle séance d'examen à laquelle il sera convoqué.

³ Le résultat est annulé, l'examen est retiré du dossier du candidat et ce dernier devra s'inscrire et se présenter à la nouvelle séance d'examen à laquelle il sera convoqué.